

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 18 janvier 2022**

- - -

Le mardi 18 janvier 2022 à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 12 janvier conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE

Étaient excusés, les conseillers municipaux suivants : M. Michel VÉDRUNE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Votants : 10

Accueil des participants

-

Jacques FOUCHER

En l'absence du Maire, Jacques FOUCHER, 1^{er} adjoint, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

- **Jacques FOUCHER**

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections apportées par le secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Travaux retable

-

Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER rappelle le montant des devis transmis pour la restauration du retable :

- Au total (atelier Bonheure + Atelier Anne Virgitti), si l'on retient les options (restitution de l'aileron gauche et restitution de l'Autel) les devis s'élèvent à 28 300 € TTC. Si l'on déduit l'aide DETR de 80 % du montant HT (soit 19 668 €) et la récupération de la TVA (3 700 €), le reste à charge pour la commune serait de 4 932 €.

- Sans l'option restitution de l'autel (qui est en bon état) le montant s'élève à 22 528 € TTC. Si l'on déduit l'aide DETR de 80 % du montant HT (soit 15 820 €) et la récupération de la TVA (2 751 €), le reste à charge pour la commune serait de 3 957 €.

✓ **Les devis pour la restauration du retable sans les options sont validés à l'unanimité.**

✓ **L'option restitution de l'aileron gauche est validée à 9 voix pour et une abstention.**

- ✓ **La validation de l'option « restitution d'un Maître-Autel » est reportée au prochain conseil municipal après fourniture d'éléments complémentaires par les artisans.**

3. Cession de terrain à M. et Mme COUDERC - Jacques FOUCHER

M. et Mme COUDERC souhaitent acheter un terrain communal de 18 m² jouxtant leur propriété pour y installer un système d'assainissement individuel. Afin que la commune soit autorisée à leur vendre, il convient d'abord de passer ce terrain du domaine public de la commune vers le domaine privé de la commune.

Les conseillers rappellent qu'il vaudra veiller à garder un droit de passage pour l'escalier situé près de ce terrain.

- ✓ **Les conseillers municipaux valident à l'unanimité le transfert de 18m2 du domaine public de la commune vers le domaine privé de la commune.**
- ✓ **Les conseillers municipaux autorisent le maire à vendre le terrain de 18m2 à M. et Mme COUDERC,.**

4. Achat photocopieur - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER rappelle que la mairie dépense aujourd'hui une somme importante (8 220 € pour 5 ans) pour un photocopieur vétuste. Il présente les différentes propositions de prix faites pour le renouvellement du photocopieur suite aux consultations. Selon les fournisseurs et les options (matériel reconditionné ou pas, en location ou en achat) Les offres reviennent à des montants compris entre 4 331 € et 5 972 € pour 5 années.

- ✓ **Le choix du photocopieur reconditionné proposé en location par COPINFOR est validé à 8 voix pour et 2 contre.**

5. Autorisation de fouilles au Dolmen - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER signale que Vincent ARD du CNRS souhaiterait revenir faire des fouilles archéologiques au Dolmen de Pech Laglaire entre le 1^{er} mai et le 31 juin 2022. Il demande une autorisation écrite de la mairie pour constituer son dossier de demande d'opération archéologique.

- ✓ **Les conseillers présents acceptent à l'unanimité que M. le maire signe cette autorisation.**

6. Demande DETR pour travaux sur la toiture de la salle des fêtes - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER rappelle que pour participer à l'opération d'installation de panneaux solaires coordonnées par le Grand Figeac, la commune doit au préalable enlever la couverture en fibrociment contenant de l'amiante de la salle des fêtes et la remplacer par une toiture en bac acier. Un devis est en cours et il est proposé de demander de la DETR pour ces travaux.

- ✓ **Les conseillers valident à l'unanimité le dépôt d'une demande de DETR pour les travaux sur la toiture de la salle des fêtes.**

7. Ouverture de crédit pour régler facture de matériel informatique - Jacques FOUCHER

Du matériel informatique a été acheté pour l'école. Une ligne était bien prévue au budget pour cette opération mais une autre facture a été mise sur cette ligne par erreur. Il faut

prendre une délibération d'ouverture de crédit de 3 566.40 € et cette somme sera reprise sur le budget 2022 .

- ✓ **Les conseillers valident à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de crédit.**

8. Rapport des commissions et délégués - Jacques FOUCHER

- **Bâtiments publics**

Dans le cadre de l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de l'école, un devis avait été demandé pour la restauration de l'escalier qui conduit à la bibliothèque et à l'appartement. Il s'élevait à 8 840 €. Ce montant passerait encore dans l'enveloppe de travaux éligible à la DETR. La question de leur nécessité se pose toutefois, surtout compte-tenu du fait que des escaliers extérieurs sont envisagés à moyen terme pour conduire à l'appartement. Emmanuel Sailly propose de demander l'avis d'un artisan local sur l'état des escaliers et la nécessité de les restaurer. Un avis sera également demandé à cette occasion sur les travaux nécessaires pour réparer le préau.

9. Questions diverses - Jacques FOUCHER, Mélanie FAYET

- **Demande de subvention pour toiture en lauzes du cœur de l'église**

Jacques FOUCHER rappelle que le devis pour la réparation de la toiture du cœur de l'église s'élève à 47 428 € TTC (39 524 € HT). Le suivi de ces travaux par un architecte a été exigé par la DRAC.

- **Visite de M. Vayssouze**

Jacques FOUCHER annonce que M. Vayssouze, président le l'AMF du Lot viendra à Gréalou le mardi 15 février à 15h. Il est prévu de lui parler de l'école.

- **Gazette de Gréalou**

Mélanie FAYET signale qu'elle va commencer la rédaction de la prochaine Gazette. Les sujets à aborder avaient été listé lors du Conseil Municipal du 9 décembre. Il est décidé de rajouter les dates des élections dans le calendrier.

La séance s'est terminée à 22h00.

Monsieur le premier adjoint fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 17 février à 20h00, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 12 février 2022.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET